

26 juin 2026

Chère/cher Actionnaire,

Veillez vous reporter à l'Annexe 2 pour obtenir la liste complète des intitulés et des numéros de vos comptes ESIF

Modifications apportées aux fonds :

- **M&G Senior Asset Backed Credit Fund**
- **M&G Investment Grade ABS Fund**

(Individuellement un « **Fonds** » et collectivement les « **Fonds** »),
deux compartiments de European Specialist Investment Funds (la « **Société** »)

Nous vous recommandons de lire attentivement la présente lettre.

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus de la Société, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

Je vous informe par la présente des modifications suivantes apportées aux Fonds :

1. Modifications du niveau de levier moyen attendu du **M&G Senior Asset Backed Credit Fund** et du **M&G Investment Grade ABS Fund**
2. Introduction de restrictions relatives à la qualité des investissements au sein du **M&G Senior Asset Backed Credit Fund**

Veillez noter qu'aucune modification ne sera apportée à la manière dont les Fonds sont gérés. Ces modifications n'entraîneront aucun réalignement des portefeuilles des Fonds et n'auront pas non plus d'incidence significative sur les profils de risque globaux des Fonds.

suite à la page suivante

1. Modifications du niveau de levier moyen attendu du M&G Senior Asset Backed Credit Fund et du M&G Investment Grade ABS Fund

Les Suppléments des Fonds figurant dans le Prospectus ont été modifiés le 23 juin 2026 afin de préciser que leur niveau de levier moyen attendu, dans des conditions de marché normales, ne devrait généralement pas excéder 150 % de leur Valeur nette d'inventaire, calculée selon l'approche de la « Somme des montants notionnels » (voir ci-dessous pour plus de détails).

Pour le **M&G Senior Asset Backed Credit Fund**, cela représentera une **diminution de 400 % à 150 %**, et pour le **M&G Investment Grade ABS Fund**, cela représentera une **augmentation de 100 % à 150 %**.

Veillez noter qu'aucune modification ne sera apportée aux Objectifs, Politiques et Approches d'investissement des Fonds.

Pourquoi cette modification survient-elle ?

Conformément à la réglementation des OPCVM, le niveau de levier moyen attendu de chacun des Fonds est déterminé selon l'approche de la « Somme des montants notionnels ». Cette approche indique l'exposition « brute » totale de chaque Fonds aux instruments dérivés en additionnant la somme des expositions notionnelles de tous les instruments dérivés utilisés par chacun des Fonds, y compris ceux utilisés à des fins de couverture des catégories d'actions et de réduction des risques, tels que la couverture de change. Cette approche ne tient pas compte de la compensation des positions sur dérivés par des positions « compensatoires » équivalentes. Une position compensatoire est une transaction qui annule ou compense tout ou partie du risque de marché d'une position ouverte.

Depuis son lancement, le niveau d'effet de levier moyen du **M&G Senior Asset Backed Credit Fund**, dans des conditions de marché normales, a toujours été inférieur aux 400 % actuellement indiqués dans le Supplément du Fonds. La réduction du niveau de levier moyen attendu à 150 % maximum permet de refléter plus précisément les caractéristiques du Fonds, tout en préservant sa flexibilité pour l'avenir.

Pour le **M&G Investment Grade ABS Fund**, l'augmentation du niveau de levier moyen attendu du Fonds offre une plus grande flexibilité pour l'avenir.

2. Introduction de restrictions relatives à la qualité des investissements au sein du M&G Senior Asset Backed Credit Fund

À compter du 31 juillet 2026, nous introduirons une section « Restrictions d'investissement supplémentaires » dans le Supplément du Fonds. Les restrictions reflètent les exigences du *Versicherungsaufsichtsgesetz* allemand (« **VAG** »). Le VAG définit des normes relatives aux types d'investissements que les compagnies d'assurance et les fonds de pension allemands peuvent détenir, y compris des restrictions spécifiques en matière de qualité de crédit pour les titres à revenu fixe. Bien que le Fonds respecte déjà ces exigences, la présentation explicite de ces restrictions dans une section distincte devrait rendre le Fonds plus attrayant pour les investisseurs soumis à ces exigences, ce qui, selon nous, renforcera son potentiel d'opportunités de croissance futures.

suite à la page suivante

Les Restrictions d'investissement supplémentaires peuvent être consultées dans leur intégralité à la fin de la présente lettre.

Veillez noter qu'aucune modification ne sera apportée à l'Objectif et à l'Approche d'investissement du Fonds.

Qu'est-ce que le VAG ?

Le VAG vise à garantir la sécurité, la liquidité et la qualité des actifs couvrant les engagements à long terme des compagnies d'assurance et des fonds de pension allemands. En vertu des exigences du VAG, les Titres adossés à des actifs (« **ABS** ») doivent satisfaire à des critères spécifiques de qualité de crédit et de transparence, tandis que toute exposition à des ABS de qualité inférieure à « investment grade » doit être divulguée et gérée dans des limites définies.

Coûts d'administration associés aux modifications

Tous les coûts d'administration associés à la mise en œuvre des modifications seront à la charge de M&G.

Modification de votre investissement

Vous avez la possibilité de vendre votre investissement ou de le convertir vers un autre Fonds de la Société, sans frais, à tout moment avant ou après l'entrée en vigueur des modifications, conformément aux conditions prévues dans le Prospectus de la Société.

Pour plus d'informations

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à contacter votre responsable client, Maria Stott (institutional.client.directors@mandg.com).

Veillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink that reads 'Laurence Mumford'.

Laurence Mumford
Chair, European Specialist Investment Funds

Ci-joint : Annexe 1 : Restrictions d'investissement supplémentaires à intégrer au Supplément du M&G Senior Asset Backed Credit Fund au [31 juillet] 2026

Annexe 2 : liste complète des intitulés et des numéros de vos comptes ESIF

Annexe 1 :
Restrictions d'investissement supplémentaires à intégrer au
Supplément du M&G Senior Asset Backed Credit Fund au 31 juillet 2026

Les Restrictions d'investissement supplémentaires sont présentées ci-dessous en **gras**.

« Politique d'investissement

Le Fonds investit dans des Titres adossés à des actifs et d'autres instruments à taux variable de qualité Investment grade (c'est-à-dire qu'au moment de l'investissement, ils sont notés au moins BBB- ou l'équivalent par une agence de notation reconnue, telle que Standard & Poor's, Fitch ou Moody's, ou, dans le cas de titres non notés, des titres qui sont considérés comme de qualité de crédit comparable par le Gestionnaire d'investissement) et libellés dans n'importe quelle devise.

Dans des conditions de marché normales, au moins 70 % du portefeuille sera investi dans des titres adossés à des actifs et au moins 80 % du portefeuille devrait être faire l'objet d'une notation de crédit d'au moins AA-. Il s'agit d'une notation de crédit supérieure à celle incluse dans la définition de « investment grade » dans le Prospectus. Cela signifie que ces notations sont généralement dans les tranches de premier rang pour les titres adossés à des actifs, qui se situent vers le haut de la structure du capital.

Restrictions d'investissement supplémentaires

Le Fonds ne peut investir que dans des ABS ou des instruments liés au crédit qui, au moment de leur acquisition, sont notés au moins « investment grade ». En cas de dégradation de la notation du titre ou d'un instrument en deçà de la qualité « investment grade » susmentionnée, ces titres ou instruments peuvent rester dans le Fonds, sous réserve qu'ils représentent, au total, moins de 3 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds. Dans la mesure où la valeur totale de ces titres ou instruments est supérieure à 3 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds, tous ceux qui n'ont pas connu d'amélioration au cours d'une période de six mois seront vendus.

Dans le cas de notations divergentes par des agences de notation reconnues, la plus basse des deux notes les plus élevées doit être utilisée. Lorsque la plus basse des deux notes les plus élevées ne répond pas aux exigences énoncées ci-dessus, le Gestionnaire d'investissement peut la remplacer par sa propre notation interne basée sur une analyse quantitative, qui peut être plus élevée. De même, lorsqu'il n'existe qu'une seule notation par une agence de notation reconnue et que celle-ci ne répond pas aux exigences énoncées ci-dessus, le Gestionnaire d'investissement peut la remplacer par sa propre notation interne basée sur une analyse quantitative, qui peut être plus élevée. Le Fonds ne s'appuiera en aucun cas exclusivement sur des notations externes pour déterminer le risque de crédit d'un instrument financier.

Le Fonds investira uniquement dans des Organismes de placement collectif qui ont des restrictions équivalentes en ce qui concerne les exigences de notation susmentionnées. »

Annexe 2 : liste complète des intitulés et des numéros de vos comptes ESIF

Intitulé du compte European Specialist Investment Funds (« ESIF »)	Numéro du compte ESIF
<Compte_Intitulé>	<Compte_Numéro>
<Compte_Intitulé>	<Compte_Numéro>